



ETABLISSEMENTS CLASSES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Demande de permis d'environnement

Le Collège Communal informe la population qu'**une demande de permis d'environnement a été introduite** le 18/01/2024 par la S.A. LAURENTY BATIMENTS GEBOUWEN sise Mont-Saint-Martin 73 à 4000 Liège, pour pouvoir effectuer un **chantier de désamiantage** visant à enlever 19 mct de calorifuge amianté (200kg) et 40 kg d'EPI/EPC dans le sous-sol d'une agence bancaire sise rue de Charleroi 40 à 1470 GENAPPE, bien cadastré Division 1 section A n° 515S ;

Par décision du 30/01/2024, le Fonctionnaire technique a dispensé la demande d'une étude d'incidences sur l'environnement.

A Genappe, le 12 février 2024

La Directrice générale,
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNÉ